



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 42588

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème posé par la promotion de la corrida au sein des établissements scolaires. Certains enseignants considèrent qu'il appartient à leur fonction de mieux faire connaître à leurs jeunes élèves le phénomène culturel que constitue la corrida. De nombreux parents contestent ces présentations car ils considèrent que ce spectacle constitue un acte de barbarie envers les animaux. La question de la corrida semble donc devoir être assujettie à une clause de conscience de la part des enseignants et de leurs élèves. De plus, à l'heure où la déontologie des établissements scolaires leur interdit de faire toute publicité, on peut se demander s'il est conforme au devoir de l'éducation nationale de tolérer la publicité qui peut être faite par les entreprises de corrida. En conséquence, il lui demande de se prononcer sur le bien-fondé de la promotion de la corrida au sein des établissements scolaires.

### Texte de la réponse

Si le phénomène de la corrida est absorbé en classe, ce n'est nullement dans l'objectif d'en faire une quelconque promotion, mais bien pour présenter aux élèves un fait de culture et ce, à l'occasion de l'étude d'une expression artistique telle qu'un tableau ou un texte littéraire dont l'argument est lié à ce contexte. Sans figurer dans les programmes d'enseignement, cette expression d'un peuple, perpétuée depuis l'Antiquité dans les pays méditerranéens, peut, en tant que telle, et si le professeur en mesure l'intérêt, être expliquée aux élèves. Il est conforme au devoir de l'éducation nationale de répondre aux interrogations des élèves sur la pluralité des mœurs, des religions, des cultures et d'instaurer une discussion sur les différentes formes de civilisation. Il est certain que, dans cette perspective, la pratique de la corrida à l'époque actuelle peut être mise en débat au sein de la classe, dans un esprit d'échange d'opinions, et dans la tolérance indispensable à toute démarche intellectuelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42588

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mars 2000, page 1387

**Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2871